

// **EVENEMENT**

Contrôle continu, aménagement, report : les pistes sur la table de Blanquer pour le bac

Les concours d'entrée aux grandes écoles décalés en juin

Du report du bac à la prise en compte du contrôle continu, plusieurs scénarios sont envisagés. Mais rien n'est arbitré, précise-t-on dans l'entourage du ministre de l'Éducation, qui consulte les syndicats.

Marie-Christine Corbier

[@mccorbier](#)

On en sait un peu plus pour les concours et certains examens nationaux (voir ci-contre), mais le suspense reste entier pour le bac. Plusieurs scénarios sont envisagés. Rien n'est arbitré, précise-t-on dans l'entourage du ministre, Jean-Michel Blanquer, qui rencontre les syndicats, à distance et l'un après l'autre. L'examen peut-il se tenir en juin ? « Je vais m'efforcer de maintenir la date du bac telle que prévue », avec des épreuves qui « devraient [avoir lieu] au mois de juin », a indiqué Jean-Michel Blanquer. Le ministre fait du retour en classe le 4 mai son « scénario privilégié », qui permettrait de maintenir le bac aux dates prévues. Tout en faisant évoluer ses « modalités ».

Un calendrier « très serré »

Le « bac aménagé » pourrait se dérouler au « format habituel », hormis pour quelques épreuves de capacités expérimentales, d'évaluation en langues ou d'éducation physique et sportive qui seraient différées de deux ou trois semaines, imagine Philippe Vincent, à la tête du principal syndicat de chefs d'établissement, le

SNPDEN. Ce scénario-là serait « le plus simple à gérer » parce que les proviseurs en ont l'habitude, mais le calendrier est « très serré », prévient-il. Si l'option de ce bac aménagé se confirme, il faudra aussi réfléchir à aménager les épreuves, insiste le SNPDEN qui milite pour qu'on n'interroge les lycéens que « sur une moitié de l'année, en gros ». Mais rien n'est arbitré ni acquis sur ce point.

Cette hypothèse d'un bac aménagé est « techniquement possible », selon le syndicat. D'autres, comme le SE-Unsa, mettent pourtant en garde contre « des services académiques qui se sentent dans l'impossibilité d'organiser techniquement le bac ». Son secrétaire général, Stéphane Crochet, plaide donc pour le contrôle continu, afin de ne « pas commencer à bricoler une situation intermédiaire » qui serait périmée dans les prochaines semaines. Autant « simplifier tout de suite les choses », dit aussi Jean-Rémi Girard, président du Snalc. Il suggère de prendre en compte les bulletins et d'organiser un oral ou une épreuve « simple » pour les élèves qui auraient besoin d'un rattrapage. De son côté, le SNES-FSU, principal syndicat du secondaire, reste « opposé » au

contrôle continu, car « c'est influencé par ce qui se passe dans l'établissement », affirme Frédérique Rolet, sa secrétaire générale, qui préférerait s'inspirer des épreuves sur dossiers qui se pratiquent outre-Manche.

L'option d'un contrôle continu sans épreuves écrites est bel et bien sur la table. Elle aurait, selon Philippe Vincent, « l'avantage de libérer [les proviseurs] de la contrainte des épreuves écrites pendant cinq semaines, mais l'inconvénient est qu'il faut l'imaginer en partant de zéro ».

Et si la solution était dans une formule « hybride » ? Les moyennes des notes des élèves seraient prises en compte et seuls les élèves aux résultats insuffisants, ceux qui ont par exemple entre 8 sur 20 et 9,5 sur 20 de moyenne, pourraient faire l'objet d'une session de rattrapage. La piste du report généralisé, qui conduirait par exemple à organiser les épreuves du bac le 14 juillet, voire le 1^{er} septembre, n'est pas un scénario privilégié pour le moment. ■

Les établissements « pourront réviser le format des concours afin de garantir qu'aucun étudiant ne soit pénalisé », affirme le gouvernement.



Il fallait faire vite pour répondre aux inquiétudes des élèves et étudiants dont les dates d'examens et de concours approchent à grands pas. Après une première série de mesures dévoilées le 15 mars, le gouvernement a annoncé mardi que les épreuves des examens et des concours nationaux « *qui n'ont pas pu se tenir ou qui doivent se tenir dans les prochaines semaines* » étaient « *reprogrammées à une date ultérieure* ». Elles « *ne pourront avoir lieu avant la toute fin du mois de mai* », selon un communiqué des ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur publié mardi.

« Un glissement de deux mois »

Les épreuves des BTS et celles des concours nationaux prévues d'ici à cette date seront « *reprogrammées à une date ultérieure* », écrivent les ministres Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal. Les écrits des concours nationaux accessibles après une classe préparatoire qui devaient se tenir en avril et mai sont aussi « *reportés* » et seront « *réorganisés à partir de la fin du mois de mai* ». Sont concernées des grandes écoles telles que HEC Paris, Essec, CentraleSupélec, Polytechnique ou l'ENS.

Les écoles d'ingénieurs et de management ont même décidé d'aller au-delà en s'accordant pour reporter tous leurs concours à partir de mi-juin. « *C'est, grosso modo, un glissement de deux mois de l'ensemble des calendriers de cours post-classes préparatoires* », affirme Laurent Champaney, vice-président de la Confédération des grandes écoles (CGE).

« Prendre un peu de respiration »

Il faudra « *prendre un peu de respiration* » après le confinement, justifie Claude-Gilles Dussap,

président du Service commun du concours écoles d'ingénieurs (SCEI). Les concours organisés dans les universités pour accéder à la deuxième année des études de médecine (PACES) sont, eux aussi, reportés.

Par ailleurs, les établissements « *pourront réviser le format des concours, qu'il s'agisse du nombre d'épreuves, de leur format ou de la durée, afin de garantir qu'aucun étudiant ne soit pénalisé* », indique encore le communiqué du gouvernement. Concernant les concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs par exemple, « *il pourra y avoir des aménagements, mais de manière très marginale*, selon Claude-Gilles Dussap. *Les titres des concours et la forme des épreuves écrites restent identiques* ». Tous les candidats seront « *personnellement informés* » des changements de modalités et de calendrier.

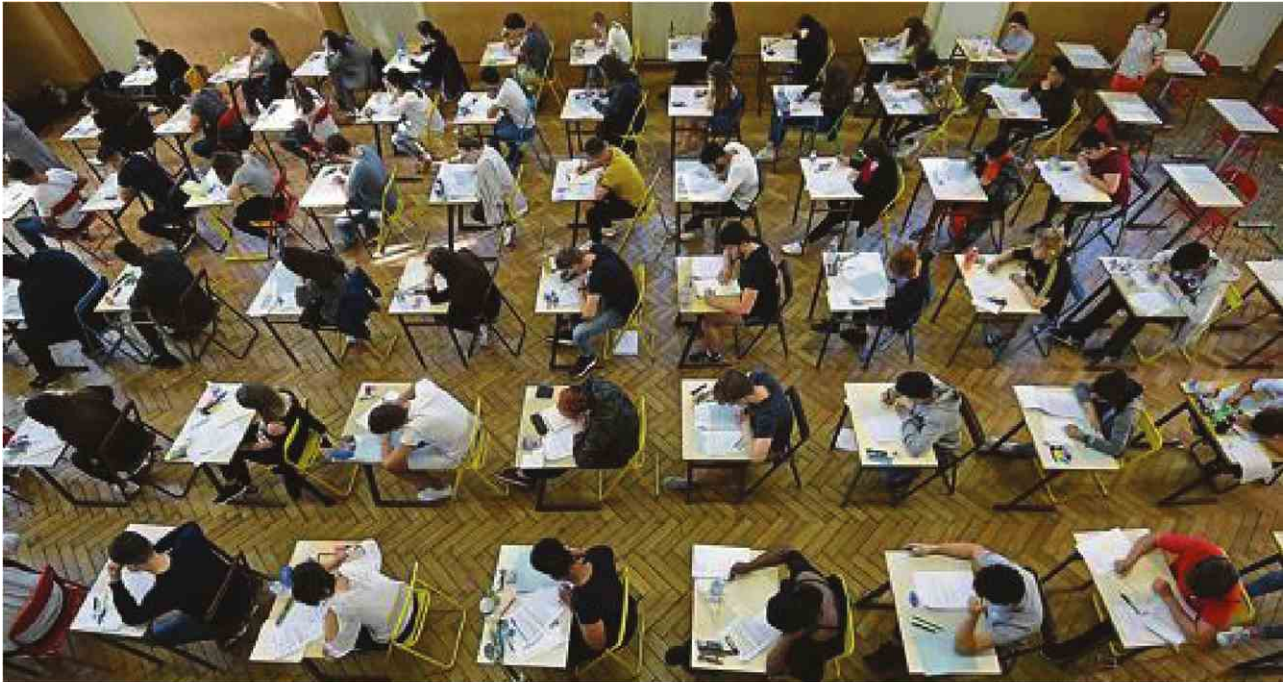
Le report annoncé par le gouvernement ne concerne pas les épreuves écrites des concours postbac (celles des Instituts d'études politiques et du concours Sesame, par exemple) qui sont remplacées par un examen des dossiers académiques des candidats, via Parcoursup, comme l'avait déjà annoncé Frédérique Vidal, le 15 mars. Les concours de recrutement de l'Éducation nationale (Capes, agrégation) « *devraient avoir lieu, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, entre juin et juillet* ».

— M.-C. C.

La piste du report généralisé, à mi-juillet voire en septembre, n'est pas un scénario privilégié pour le moment.



► 25 mars 2020 - N°23166



Les épreuves du bac devraient avoir lieu en juin, selon le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, mais selon des « modalités » qui restent à préciser. *Photo Frédéric Florin/AFP*